

## **Le conseil supérieur rejette le projet de programmes de la Ministre**

Communiqué du 09/10/2015

Les projets de nouveaux programmes (pour les cycles 2, 3 et 4) ont été examinés lors du Conseil supérieur de l'éducation, les 7 et 8 octobre

*Résultats des votes sur les projets de nouveaux programmes*

**18 Pour** (dont CFDT, UNSA, PEEP)

**21 Contre** (dont FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT, SNALC)

**12 abstentions** (dont SNUIPP-FSU, FCPE)

Les bases de « discussion » ont été annoncées dès l'ouverture du CSE par le directeur de cabinet de la ministre : les programmes s'inscrivent dans le cadre de la loi Peillon de refondation de l'école et du Socle commun de connaissances et compétences. Dès lors que ce cadre était intangible pour le ministère, FO a refusé de s'inscrire dans une logique d'amendements ou de co-écriture du contenu des programmes.

Tout en défendant la position de rejet des textes, FO, avec les autres organisations syndicales (hormis CFDT et UNSA) a refusé la mise en place de l'intégralité des programmes dès la rentrée 2016. Or pour le ministère, échelonner dans le temps la mise en œuvre des programmes se traduirait par « *la mise en péril des cycles* » et mettrait à mal la « *cohérence* » avec la loi de refondation et le socle commun. Le ministère réunit le CSE pendant deux jours pour discuter des programmes mais, en réalité, il n'y aurait rien à discuter puisque toutes les règles sont fixées à l'avance !

La ministre de l'Éducation nationale applique les mêmes méthodes que le Premier ministre vis-à-vis des fonctionnaires : quand un accord ou un texte sont rejetés par les organisations syndicales, ils s'appliquent quand même ! C'est le fait du prince, c'est leur conception de la démocratie. C'est la fonction de leur « dialogue social » !

Mais c'est aussi un signe d'inquiétude : la mobilisation unie des personnels peut faire plier la ministre et le gouvernement !

Effectivement tout est lié : loi de refondation, rythmes scolaires, réforme du collège, socle commun, nouveaux programmes, décret Hamon... ce sont les pièces d'une même machine de destruction du cadre national de l'enseignement, des statuts nationaux.

**C'est un fait, ce sont les compétences qui dominent dans ces projets de programmes.** Les « *compétences travaillées* » y sont directement associées aux « *domaines du socle* ». La mise en œuvre du socle commun implique une évaluation par compétences, une pédagogie par projet, une suppression du redoublement, une orientation laissée aux familles, une progression des programmes par cycle décidée localement... Programme, progression, évaluation des élèves : tout serait décliné localement en parfait accord avec

**Réforme  
du collège :  
Abrogation !**

**FNEC-FP-FO**

le processus de territorialisation de l'école engagé avec la loi de Refondation dans le cadre de la réforme territoriale.

Pour mettre en œuvre tout ce programme, il faudra multiplier les réunions de concertation et d'harmonisation, accroître considérablement le temps de présence des enseignants dans les établissements scolaires – ce que permet le décret Hamon du 20 août 2014 modifiant les obligations réglementaires de service des enseignants du second degré.

La mise en place d'un cycle 3, à cheval entre les premier et second degrés (CM/6<sup>ème</sup>) pose clairement le problème des échanges de services possibles entre PE et enseignants du second degré, de la multiplication des réunions de concertation dans un même bassin pour s'accorder en commun sur les progressions tout au long du cycle. Pour la FNEC FP FO il est clair que la réforme du collège, et les programmes scolaires qui en découlent, préparent une dégradation significative des conditions de travail des PE et enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, une remise en cause de leur liberté pédagogique.

**Les intentions du ministère vis-à-vis de ces nouveaux programmes sont aussi éclairées par ses projets concernant les nouvelles modalités d'évaluation des élèves, notamment le DNB.** 500 points sur 700 seraient consacrés à l'évaluation des huit domaines de compétences du socle et des Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et seulement 200 points à l'évaluation de l'enseignement disciplinaire. Le socle commun apparaît encore une fois, clairement, comme un instrument de casse des disciplines et de territorialisation de l'Education nationale. Le ministère estime s'être appuyé sur la consultation des enseignants pour « améliorer » les programmes ? Mais cette consultation a nettement fait apparaître leur attachement aux connaissances et à l'enseignement disciplinaires !

**Les programmes sont la déclinaison logique de la réforme du collège que les enseignants rejettent massivement.**

Omniprésence des EPI dans les volets consacrés aux « croisements entre enseignements », programmes disciplinaires infaisables du fait de la ponction de 20% dans les horaires disciplinaires au profit des EPI et de l'insuffisance des horaires disciplinaires. L'organisation des programmes par cycles (cycles 2, 3 et 4) remet en cause le cadre annuel des enseignements. C'est pourquoi FO a voté pour la suppression de toute mention à la réforme du collège (Pour - FO, SNES, SNEP, CGT, SNALC, Solidaires ; Contre – UNSA, CFDT, FCPE, PEEP ; NPPV – Snuipp-FSU) dans les nouveaux programmes.

---

**Ces projets de programmes scolaires concentrent ce que refusent les personnels qui manifesteront demain, **samedi 10 octobre**, pour l'abrogation de la réforme du collège à l'appel de 14 organisations syndicales du 2<sup>nd</sup> degré (SNES FSU, SNEP FSU, SNFOLC, SNETAA FO, SFSDFEP FO, CGT Educ'action, SNEIP CGT, SNALC FGAF, SNCL FAEN, CNGA, A&D, CFE CGC, SNUEP FSU).**

---